FNEC FP FO
ACADÉMIE DE BORDEAUX

DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CTA 22 JUIN 2022
Académie de Bordeaux

Madame la Rectrice,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Il y a un peu moins d'un mois, nous évoquions toutes les réformes subies depuis 5 ans et les conséquences désastreuses sur les conditions de travail et les rémunérations… Nous parlions en particulier de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui a supprimé les Commissions paritaires académiques et départementales.

Depuis vendredi dernier, date à laquelle les personnels enseignants du second degré ont pu aller lire via SIAM le résultat de leur demande de mobilité, nous vivons tous un exemple concret de la maltraitance engendrée par cette loi inique.

En effet, parmi ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction, ou une affectation très éloignée de leurs premiers vœux, aucun n'a pu avoir la moindre explication sur le pourquoi du comment d'un tel résultat. Pire, certains ont cru ne pas avoir obtenu satisfaction, alors que le résultat affiché ne concernait pas toutes leurs demandes. Oui, nous pensons aux collègues ayant participé au mouvement en postulant notamment sur des postes de coordonnateur ULIS et qui en réalité devaient attendre le retour de week-end et un courriel spécifique pour avoir le véritable résultat à leur demande… Enfin, seulement un résultat partiel pour certains, puisque il faut aussi attendre les résultats au CAPPEI avant de signifier si une affectation éventuelle est à titre provisoire ou définitif ! A noter aussi que nous avons appris que notamment deux collègues avaient été affectés sur le même poste…

Nous disions donc que depuis l'annonce des résultats du vendredi 17 juin, jusqu'à ce lundi 20 juin, les collègues concernés par une mauvaise nouvelle - Oui, apprendre que l'on est affecté à plusieurs centaines de kilomètres de son domicile familial peut être considéré comme une mauvaise nouvelle ayant des effets très indésirables directement sur sa santé - s'ils ne voulaient pas passer un week-end à broyer du noir, n'avaient pas d'autres choix que de s'adresser directement à leur organisation syndicale pour tenter de comprendre et d'envisager la suite, et ainsi garder espoir…

Malheureusement, si avant cette loi du Secrétaire d'Etat Dussopt nous aurions été en mesure de répondre précisément à tous nos collègues durant tout le week-end, nous savons que ce n'est désormais plus du tout le cas. En effet, étant nous aussi sans véritable information, nous avons au mieux réussi à rassurer quelques collègues en nous appuyant sur notre expérience passée et à distiller quelques informations que nous avions réussi à récupérer ici ou là… Mais si nous sommes en général parvenus à faire patienter les collègues, notamment en les guidant pour effectuer un recours, cela ne peut toutefois pas être satisfaisant. Pire, nous pouvons considérer que cette situation place les représentants des personnels en position difficile.

Et depuis ce lundi ? Les personnels de la DPE tentent effectivement de répondre à toutes les questions posées par certains enseignants, ou du moins, à celles pour lesquelles ils ont le droit d'apporter une réponse…

Quoi qu'il en soit, cette opacité dans le traitement du mouvement et cette absence d'information permettant de comprendre un résultat non désiré, créent chez les collègues beaucoup de stress, un sentiment de défiance vis-à-vis de l'Administration et le sentiment ne pas être traités avec bienveillance…

C'est d'ailleurs aussi le cas pour tous les collègues qui nous questionnent sur les promotions… A quelle date les commissions d'experts vont-elles se réunir et traiter leur dossier pour une éventuelle promotion ? A quelle date vont-ils éventuellement pouvoir consulter l'avis qui a été attribué à leur dossier ? Nous avons demandé à moultes reprises à la DPE de nous éclairer quant à ces calendriers afin que les collègues puissent avoir des réponses. En vain !

Madame La Rectrice, entendons-nous bien, nous ne reprochons rien aux personnels de la DPE ou de la DRH qui, nous le savons bien, essaient de remplir leur mission sans relâche avec les moyens dont ils disposent. Mais nous vous l'avons dit et redit, avec la loi de transformation de la Fonction Publique, vous n'êtes pas, et vous ne serez jamais, en mesure de remplir l'objectif affiché sur votre feuille de route. En effet, de nombreux agents de l'académie n'ont pas de réponses à leurs demandes et/ou à leurs besoins.

C'est ce que nous appelons de la maltraitance.

La FNEC-FP-FO demande encore et toujours l'abrogation de cette loi de Transformation de la Fonction Publique et le retour des Commissions Administratives Paritaires.

Concernant la feuille de route académique sur les SEGPA, que vous nous communiquez « pour information », la FNEC-FP-FO a beaucoup de choses à dire. Nous interviendrons essentiellement en séance. Mais d'ores et déjà, voici quelques remarques que nous souhaitons partager via notre déclaration.

Vous écrivez, et donc vous assumez pleinement, qu'une SEGPA n'est pas seulement une structure, mais aussi un dispositif d'inclusion. Vous affirmez qu'il faut « augmenter les temps d'inclusion des élèves de SEGPA en diversifiant les approches pédagogiques pour réellement prendre en compte la grande difficulté scolaire ». Nous savons ce que tout cela signifie : la disparition à court terme de la structure, au profit du dispositif, comme cela l'a été pour les ULIS.

En effet, les élèves de SEGPA ont un profil différent des élèves de classes dites « ordinaires ». Mais l'inclusion de ces élèves, sans moyens supplémentaires, se pratique déjà notamment en Gironde. Et nous pouvons affirmer que c'est un échec, puisque les retours que nous avons montrent que cette inclusion a créé de la souffrance chez les personnels et les élèves. Certains établissements refusent maintenant de mettre en place cette inclusion. La FNEC-FP-FO est donc contre cette inclusion systématique sans moyens supplémentaires que ce soit pour les élèves relevant d'ULIS ou de SEGPA.

Vous affichez des objectifs et des axes de travail parfois ambitieux pour les élèves de SEGPA. Mais votre décision de supprimer un tiers des heures d'atelier, c'est-à-dire de supprimer le travail en groupe, place les PLP en grande difficulté. Dans ces conditions, comment est-il possible d'imaginer que leurs pratiques vont pouvoir s'améliorer pour le bien de leurs élèves ? Rappelons ici, même si vous le contestez Madame La Rectrice, que cette décision de mettre en place un parcours avenir au détriment du travail en groupe en atelier, est locale. Oui Madame La rectrice, aucune autre académie n'a encore pris cette décision.

Pour terminer, concernant la situation de nos collègues PE qui sont en attente d'une mutation interdépartementale, nous souhaitons soumettre au vote de ce CTA le vœu suivant :

« Des centaines de professeurs des écoles sont en attente d'une mutation interdépartementale au sein de notre académie depuis des années, contraints à la disponibilité forcée ou à subir des conditions de séparation et de vie inacceptables. Alors même que ces collègues ne demandent qu'à enseigner dans le département convoité, leur mutation est refusée et il est procédé en lieu et place à un recrutement de personnel contractuel ! Nous vous demandons, Mme la Rectrice, d'accorder l'exeat et l'ineat à tous les professeurs des écoles souhaitant muter au sein de l'académie. ».

« Résister, revendiquer, reconquérir. »

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Olivia Queysselier, Philippe Roche,
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.